

## Termes de référence pour les achats de prestations de services jusqu'à 8 000 euros

<b>Intitulé du projet :</b>	<b>Numéro de dossier / unité de gestion :</b>
Renforcement de l'Efficiences des Services d'Eau potable (RESE III)	19.2372.1-030
<b>Pays :</b>	<b>Numéro de contrat :</b>
RD-Congo	
<b>Prestation objet de l'appel d'offres :</b>	
Étude exploratoire sur le secteur énergétique en République démocratique du Congo.	

### Sommaire

Informations générales .....	1
Exigences pour l'offre : .....	4
<i>I. Évaluation du CV (curriculum vitae) .....</i>	<i>4</i>
1. Qualification du personnel objet de l'offre .....	4
Conception méthodologique : .....	5
III. Cadre estimatif détaillé .....	5

### Informations générales

#### a. Informations succinctes sur le projet

À la demande du BMZ, une étude exploratoire doit être réalisée sur les possibilités d'approche de la coopération technique dans le secteur énergétique de la République démocratique du Congo (RDC) et sur les propositions d'orientation et de préparation d'un nouveau programme de coopération au développement (objectif commun du portefeuille de coopération technique et de coopération financière).

Le cadre stratégique pour un engagement de coopération technique et le programme de coopération au développement envisagé s'inscrivent dans le cadre de l'Agenda 2030 et d'autres objectifs internationaux en matière de climat et de développement (politique énergétique conforme à l'objectif de 1,5 °C, objectif de neutralité carbone d'ici 2050, accès à 100 % à l'énergie grâce aux énergies renouvelables tout en faisant progresser la transition énergétique africaine, les objectifs énergétiques adoptés lors de la COP 28 et l'Agenda 2030 pour le développement durable), la stratégie africaine du BMZ, la stratégie thématique centrale « Just Transition, climat et énergie », ainsi que la stratégie de politique étrangère climatique du gouvernement fédéral allemand (entièrement intégrée dans l'Africa-EU Green Energy Initiative (AEGEI) dans le cadre de Global Gateway), les projets phares *African Single Electricity Market* (AfSEM) et *Power System Masterplan* (CMP) (760 GW d'énergies renouvelables d'ici 2040) dans le cadre d'un système énergétique panafricain à créer, piliers essentiels pour atteindre les objectifs énergétiques africains, la stratégie nationale du BMZ pour le Congo, le programme régional de coopération économique « Énergie Afrique » prévu par le BMZ, les objectifs climatiques nationaux et le programme de réforme énergétique du COD, ainsi que le pacte énergétique national congolais (janvier 2025), présenté dans le cadre de l'initiative M300 de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement.

L'AEGEI doit être mise en place et développée en tant que pilier stratégique central de l'engagement du BMZ en matière de politique énergétique en Afrique. À cette fin, le dialogue politique avec la Commission européenne (UE), les États membres de l'UE, au niveau de l'Union africaine (UA) et dans les pays partenaires vise à promouvoir les priorités nationales, régionales et continentales de l'AEGEI et à communiquer cette contribution européenne. Les projets du BMZ sont donc examinés lors de leur planification afin de déterminer leur contribution aux objectifs Global Gateway/AEGEI et sont intégrés en conséquence dans les rapports sur la contribution allemande.

L'objectif de l'étude est, d'une part, d'identifier les approches possibles pour la coopération technique dans le secteur énergétique de la RDC qui peuvent contribuer à la réalisation de l'ODD 7 en tenant compte des objectifs de protection climatique du COD, et d'élaborer une ébauche à cet effet. En outre, le secteur énergétique congolais doit être analysé dans son ensemble et l'orientation et la hiérarchisation, les éléments, les objectifs et les indicateurs qui en découlent, ainsi que les recommandations pour une interaction entre les instruments de coopération financière et de coopération technique pour un futur programme de coopération au développement en RDC doivent être développés et justifiés.

Le secteur énergétique, qui constitue la base du développement économique d'autres secteurs dans le pays, revêt une importance stratégique majeure pour le gouvernement de la RDC et la communauté des bailleurs de fonds. Les engagements allemands totaux dans ce secteur se composent d'engagements bilatéraux (environ 79 millions d'euros) et régionaux (région des Grands Lacs) de la coopération financière via la CEPGL (environ 94,5 millions d'euros), d'un projet pilote de coopération technique dans le domaine de la transformation et de l'utilisation du charbon de bois (6,0 millions d'euros) et de la part de la RDC dans le projet régional EnDev. millions d'euros), d'un projet pilote de coopération technique dans le domaine de la transformation de la production et de l'utilisation du charbon de bois (6,0 millions d'euros) et de la part de la RDC pour le projet régional EnDev (enveloppe nationale RDC 0,91 million d'euros). L'engagement du FZ se concentre sur la production d'énergie durable (en particulier l'énergie hydraulique) et les réseaux de transport dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, ainsi que sur les infrastructures associées dans les environs des centrales hydroélectriques d'Inga.

Avec 100 GW, la RDC dispose du plus grand potentiel technique d'énergie hydraulique en Afrique, qui est largement inexploité. Seuls 21,5 % de la population de la RDC ont accès à l'électricité (situation en 2022), et dans les zones rurales, ce chiffre est de 1 % (avec des différences régionales considérables). La RDC a donc l'un des taux d'accès à l'énergie les plus bas et donc les plus susceptibles d'être améliorés au monde. En chiffres absolus également (près de 78 millions de personnes sans électricité, 91 millions sans énergie de cuisson propre), la RDC est un pays clé pour atteindre l'objectif d'accès de l'ODD 7. Le faible taux d'électrification, les capacités de production insuffisantes et le mauvais état des réseaux électriques constituent un obstacle important au développement de l'ensemble du pays.

*La société nationale d'électricité* (SNEL) doit faire l'objet d'une réforme en profondeur afin de renforcer ses capacités financières et techniques. Une fois renforcée, elle pourrait investir davantage dans la modernisation et l'extension du réseau de transport. La SNEL est toujours sous le contrôle de l'État et détient de facto le monopole de la production, du transport et de la distribution d'électricité. La SNEL distribue environ 90 % de l'électricité produite dans le pays. Bien que le marché de l'électricité ait été ouvert aux fournisseurs privés par la loi sur l'électricité de 2014, la majeure partie de la production et de la distribution d'énergie continue

d'être assurée par la SNEL. Seules les petites centrales hydroélectriques ou thermiques appartiennent à des sociétés minières ou à de grandes entreprises, qui les utilisent principalement pour assurer leur propre approvisionnement en énergie. D'autres institutions importantes du secteur sont *l'Autorité de régulation du secteur de l'électricité (ARE)* et *l'Agence nationale de l'électrification et des services énergétiques en milieu rural et périurbain (ANSER)*, responsable de l'électrification rurale. Elles sont en cours de création.

L'amélioration du cadre juridique et réglementaire pourrait renforcer la confiance et mobiliser les investissements privés et les compétences de gestion dont le pays a urgemment besoin. Pour que le secteur privé s'engage, il faut notamment simplifier les solutions de partenariat public-privé, mettre en place des guichets uniques, en particulier dans le domaine hors réseau, et améliorer le climat général des investissements, y compris au niveau de la mise en œuvre. Élément central du dialogue entre le gouvernement du COD, les bailleurs de fonds et le secteur privé, le COD Energy Compact vise à mieux regrouper les réformes sectorielles nécessaires et à améliorer ainsi l'efficacité des interventions des bailleurs de fonds et la participation du secteur privé dans ce domaine.

b. Situation de départ

Afin de concevoir la coopération au développement dans le secteur énergétique en RDC de manière judicieuse, efficace et efficiente, en tirant parti des synergies avec le portefeuille actuel de coopération au développement, l'étude exploratoire décrite ici doit être réalisée afin d'examiner les bases de l'engagement en matière de coopération technique, de développer des idées de projets et d'élaborer des recommandations pour l'orientation d'un éventuel programme de coopération au développement dans le secteur énergétique en RDC.

L'étude exploratoire sur le secteur énergétique en RDC analyse tout d'abord l'orientation du portefeuille de coopération au développement dans ce secteur, esquisse ensuite un projet de coopération technique possible et formule enfin des recommandations pour un éventuel nouveau programme de coopération au développement.

Pour la conduite de cette étude, un consultant international sera recruté et appuyé par un consultant national, chargé d'appuyer la réalisation de l'étude exploratoire du secteur énergétique en RDC, en contribuant à l'analyse de la compréhension du contexte local, à la collecte d'informations pertinentes, à la concertation avec les parties prenantes et faciliter la mise en œuvre de la mission sur le terrain.

- c. La GIZ fait appel au·à la contractant·e pour une durée de contrat allant de novembre 2025 au 31 mars 2026, la mission du consultant national s'étendra sur une période de 01.12.2025 au 16.03.2026 estimé à 25 jours ouvrables. Le consultant travaillera sous la supervision directe du consultant international et en étroite collaboration avec l'équipe de coordination du projet de coopération. Les déplacements à l'intérieur du pays pourront être nécessaire selon le plan de travail.

d. Le la contractant.e fournira les prestations suivantes :

1. **Appuyer la collecte et l'analyse des données locales** sur le secteur énergétique (politiques, stratégies, institutions, projets, financement, cadre réglementaires)
2. **Faciliter les échanges avec les acteurs du niveau national et provincial** (ministères, agence, opérateurs public et privés, société civile, partenaires techniques et financiers)

3. **Contribuer à l'analyse du portefeuille de coopération au développement** dans le secteur énergétique et à l'identification des complémentarités avec les initiatives existantes.
4. **Participer à la formulation des axes d'un future projet de coopération technique**, en intégrant les priorités nationales et les réalités locales
5. **Appuyer la préparation et la validation du rapport d'étude**, notamment par la rédaction de section relatives au contexte congolais et par la participation aux réunions de validation.

Le consultant national travaillera sous la supervision du consultant international et en coordination avec l'équipe de gestion du projet. Il participera aux réunions techniques et fera rapport régulièrement sur l'avancement de ses activités.

## **Exigences pour l'offre :**

### ***I. Évaluation du CV (curriculum vitæ)***

#### **1. Qualification du personnel objet de l'offre**

##### **1.1. Expert(e) :**

##### **1.1.1 Qualification générale**

- **Formation (1.1) :** diplôme universitaire (diplôme/master) en économie de l'énergie / sciences de l'environnement / ingénierie ou diplôme comparable dans le secteur de l'énergie et de l'environnement **(20 points)** ;
- **Expérience professionnelle générale (1.2) :** 10 ans d'expérience professionnelle dans le secteur de l'énergie en RDC **(20 points)** ;
- **Expérience professionnelle spécifique (1.3) :** avoir les compétences avérées dans le secteur de l'énergie en ce qui concerne le développement des politiques et autres documents pertinents portant sur la réforme sectorielle (le cadre réglementaire) et avoir des connaissances des acteurs du secteur **(20 points)** ;
- **Langue(s) (1.4) :** Connaissances linguistiques de niveau C2 en français et la connaissance de l'anglais constitue un atout **(10 points)** ;
- **Expérience de direction / de management (2.1.5) :** n.a
- **Expérience régionale (2.1) :** 3 ans d'expérience dans l'élaboration des projets et mise en œuvre en RDC, la connaissance de projets de la coopération dans le domaine énergétique dans la région de l'Afrique subsaharienne constitue un atout **(15 points)** ;
- **Expérience de la coopération au développement (2.2) :** contribuer à l'élaboration de programme de coopération au développement **(15 points)**;
- **Divers (2.1.8) :** Avoir une bonne connaissance de la législation congolaise serait un atout

## Conception méthodologique :

Le soumissionnaire est tenu d'examiner attentivement les tâches à accomplir à la lumière des objectifs assignés aux prestations faisant l'objet du présent appel d'offres. Il devra ensuite présenter et justifier de manière explicite la stratégie qu'il envisage de mettre en œuvre pour assurer la réalisation des prestations dont il est responsable, en collaboration avec l'expert international.

A cet effet, il élaborera un plan de travail détaillé ou un calendrier d'exécution, accompagné d'une méthodologie précisant la séquence des activités, les approches retenues et les moyens envisagés pour garantir la fourniture des prestations conformément aux exigences de la mission confiée, en collaboration avec l'expert international.

### III. Cadre estimatif détaillé

Les TdR prévoient un nombre d'homme jour maximum comme renseigné dans le tableau ci-dessous. Cela ne veut pas dire que dans le cadre du contrat tous les hommes jours seront épuisés.

Il s'agit d'un contrat de services dans lequel la prestation effectivement fournie fait l'objet d'un décompte, jusqu'à concurrence du prix maximum total en cas de fourniture intégrale de la prestation. Il ne s'agit pas d'un prix ferme forfaitaire.

Le prix maximum total couvre toutes les dépenses du contractant nécessaires à l'exécution de son marché telle qu'elle est prévue dans le présent TdR.

Le contractant le subdivisera en prix individuels, qu'il inscrira dans les lignes budgétaires correspondantes du bordereau de prix.

Jours d'honoraires	Nombre d'expert·e·s	Nombre de jours par expert·e	Observations
• Préparation/débriefing	1	3	
• Exécution	1	22	Kinshasa
Frais de mission et de déplacement	Nombre d'expert·e·s	Nombre de jours/nuits par expert·e	Observations
• Indemnité journalière pour le pays d'intervention	-/-	-/-	
• Indemnité d'hébergement pour le pays d'intervention	-/-	-/-	
• Frais de mission et de déplacement (train, voiture particulière)	-/-	-/-	
Vols	Nombre d'expert·e·s	Nombre de vols par expert·e	Observations
• Vols internationaux	-/-	-/-	
• Vols intérieurs	-/-	-/-	
Autres coûts	Nombre d'expert·e·s	Quantité par expert·e	Observations